



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteurs Sarah Constantin (PS/GC) et Sébastien Rey (suppl.) (PLR/FDP)
Objet Frelon asiatique, où en sommes-nous ?
Date 07.06.2021
Numéro 2021.06.202

Pour le Canton du Valais, le groupe de travail interdépartemental « néobiontes » (GT Néobiontes), instauré par décision du Conseil d'Etat du 31 janvier 2018, est en charge des questions liées au frelon asiatique. Il coordonne notamment les activités avec le Service sanitaire apicole national et avec les associations apicoles cantonales.

En 2021, des nids ou des individus du frelon asiatique ont été repérés dans les cantons de Genève, du Jura et du Tessin, mais aucune observation ne s'est confirmée en Valais. Il n'est pas possible de prévoir avec précision la future évolution de cette situation. Toutefois, il est probable que le frelon asiatique franchisse prochainement les limites cantonales.

Selon les spécialistes, la méthode de lutte présentant les meilleures chances de succès est la destruction des nids primaires et secondaires suite à leur découverte par traçage télémétrique d'individus capturés. Une task force nationale est formée et équipée pour cette tâche, soutenue par le Canton du Valais. Pour surveiller le résultat d'une intervention et découvrir d'éventuels nids secondaires, le piégeage dans les environs d'un nid détruit est recommandé. Toute cette approche repose sur la sensibilisation des apiculteurs et apicultrices, qui sont tenus d'observer la situation autour de leurs ruchers, d'annoncer les cas suspects au Service de l'agriculture et de suivre ses instructions. Les autres méthodes de prévention et de lutte discutées ces dernières années (piégeage préventif d'ouvrières, captures de jeunes reines, piégeage de mâles par phéromones, destruction de nids primaires) se sont avérées inefficaces ou impraticables.

Le Conseil d'Etat est d'avis que ce dispositif et les connaissances acquises sont suffisants pour prévenir l'arrivée du frelon asiatique sur le territoire cantonal. Son objectif en la matière reste inchangé : Garder le Valais exempt du frelon asiatique.

Sion, le 6 avril 2022